



La Feuille de Saint-André-du-Bois



Mai – Juin 2021

Chères Andrésiennes et chers Andrésiens,

C'est avec plaisir que je vous fais parvenir les informations communales de ce début d'été qui annoncent un assouplissement des restrictions liées au virus de la Covid-19, en particulier la fin des couvre-feux et des limites de jauge.

Ayant eu le plaisir de réunir les associations communales afin d'échanger autour de leurs projets et des manifestations à venir, nous souhaitons donc vous convier au forum des associations, qui aura lieu le samedi 4 septembre dans l'après-midi.

Par la suite, la municipalité offrira un apéritif d'inauguration pour les travaux d'aménagement du bourg. Enfin, le comité des fêtes prendra le relais en proposant une soirée grillade et concert.

Nous souhaitons d'excellentes vacances aux petits et aux grands qui, nous l'espérons, viendront saluer Évelyne Arnaud à l'occasion de son pot de départ à la retraite le jeudi 1er juillet à 18h à la salle des fêtes.

Pour terminer, nous souhaitons également remercier tout particulièrement les électeurs qui se sont portés volontaires pour faire partie des assesseurs à l'occasion des élections départementales et régionales.

Pascale Guagni-Le Moing, votre Maire

BATIMENTS / PATRIMOINE

Terrain de tennis : suite à l'expertise du groupe SAE, le descriptif des microfissures n'engage pas la responsabilité civile décennale de l'entreprise. Toutefois le groupe SAE se propose d'intervenir directement dans le cadre de son service après-vente pour le comblement de ces fissures. En revanche il a été constaté un affaissement d'une dalle au droit d'un joint dans l'angle arrière gauche du terrain pour laquelle la responsabilité civile décennale de l'entreprise est engagée, son contrat d'assurance s'appliquera donc pour ce dommage.

Salle des fêtes : L'inventaire des tables / chaises / vaisselle a été réalisé par les élus. Un système d'arrhes de réservation pour la location de la salle des fêtes a été validé en conseil municipal. Ces derniers seront conservés pour toute annulation moins de 2 mois avant la date de réservation.

Conformité incendie : la remise aux normes est terminée.

Côté mairie, nous procéderons au remplacement de l'alarme de la salle des fêtes défectueuse, qui présente un fonctionnement aléatoire à cause d'une fissure sur le déclencheur manuel. Nous avons également coordonné la remise aux normes au niveau de l'école, financée par le RPI.



Cimetière : les conclusions du diagnostic de l'état du cimetière effectué en 2018, soulignent notamment « *la difficulté de retrouver un défunt dans le cimetière, l'impossibilité de connaître les places disponibles dans les tombes déjà attribuées, la non maîtrise du site géographique car il n'y a pas de plan précis et pas d'implantation sur le terrain des concessions vendues* », ce qui impose de prendre le problème en considération. Un rendez-vous est prévu avec le groupe Elabor en juin.



Tous les éclairages publics hors service ont été réparés. Nos deux créations ont été effectuées. Les éclairages publics sont équipés d'un réducteur de puissance autonome permettant un passage en régime réduit.

Dénonciations :

Nous avons reçu plusieurs dénonciations diverses en Mairie. Madame Le Maire rappelle que toute dénonciation anonyme ne sera pas recevable. Par ailleurs, chaque situation fera l'objet d'une analyse approfondie des causes et conséquences.

VOIRIE

Aménagement du bourg : comme prévu, nous sommes soumis à des difficultés de croisement récurrentes, qui occasionnent des dégradations répétées sur les signalisations, les bordures et les espaces verts.

Nous avons donc demandé le remplacement de la signalisation sur l'olive, des panneaux auto-relevables ont été installés. Nous avons également contacté la préfecture qui a décidé de rajouter des prescriptions spécifiques de passage pour la traversée de Saint-André du Bois ; la prescription de reconnaissance obligatoire avant l'engagement du convoi.

La dalle effectuée pour les abribus n'est pas conforme aux exigences du Conseil Régional pour leur implantation. Il est donc décidé que l'abribus du Bourg sera totalement restauré par un bardage bois neuf, réalisé par Moustafa, et concernant l'arrêt de bus aux Moulins, nous avons négocié avec Azimut Colas la mise en conformité de la dalle afin de pouvoir accueillir l'abribus du conseil Régional.

Les calcaires subissent également des dégradations majeures par les eaux pluviales, mais nous ne pouvons rien espérer de plus qu'une remorque de calcaire pour combler les creusements. Toutefois Azimut a été alerté quant à la conception à revoir concernant le captage des eaux.

Le suivi des plantations est assuré par les élus, Moustafa et Blandine. Les plantes non volées et non détruites évoluent favorablement.



Eboulement sur la D123 : suite à notre demande d'autorisation de travaux le Centre Routier Départemental a décidé d'assurer la surveillance du talus et de déterminer quels travaux faudra-t-il mener et qui en aura la charge.

Captage des eaux : La programmation des travaux au Bédât est imminente, une tranchée et un busage seront effectués sur la largeur de la route.

Dans le même temps un busage du terrain communal en contrebas du bourg sera réalisé car suite à la création du fossé pour favoriser les écoulements des eaux, un busage est désormais nécessaire pour assurer l'entretien du terrain.

Route de Redeuil : le SAV a été actionné, des sondages sont prévus pour déterminer la cause des fissurations, nous sommes en attente du rapport d'analyse.

Effondrement de l'accotement route de Fongrave :



Il s'agit du résultat d'un processus évolutif depuis 4 ans, en lien avec le passage effectué par les ragondins et emprunté par les eaux pluviales.

Aujourd'hui face à l'effondrement total, des devis avec différentes entreprises sont en cours, une signalisation est en place afin de sécuriser la zone.

Suite à vos sollicitations et au constat du non respect des limitations de vitesse sur la D672, nous avons demandé au Centre Routier Départemental, l'installation de miroirs aux lieux-dit La Laurence et Petit-Pey. Conformément à la réglementation, leur installation n'est pas possible hors agglomération. Par ailleurs, la commune ne peut pas endosser financièrement la création d'agglomérations supplémentaires type « sous-communes ».

Afin de prévenir les chutes d'arbres sur nos voies communales, nous avons sollicité certains propriétaires pour effectuer un entretien de leurs propriétés boisées, nous avons eu des résultats satisfaisants suite à ces sollicitations.



URBANISME

Avancée du PLUI : les zonages constructibles d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) situés hors agglomération n'ont pas été retenus par la Préfecture. Nous avons donc négocié des zonages de remplacement dans le Bourg.



ENVIRONNEMENT

Dépôts sauvages : plusieurs lieux de dépôts sauvages font l'objet de plainte et de surveillance.

Déchets sauvages : jusqu'à 75 000 € d'amende

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- L541-1 et suivants du code de l'environnement
- L2212-2, L2224-16 et L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales



Pour information le SICTOM met à disposition le proxi-déchet le 6 juillet à Cap Blanc.

Des points de proxi-végétaux sont également régulièrement proposés, en supplément des services de déchetteries.

Nous avons été informés par l'association APCSFE de l'abandon du projet d'Éoliennes de Sainte-Foy-La-Longue.

Assainissement : nous avons rencontré le SPANC, qui sollicite la commune pour se lancer dans une étude préalable à la mise en œuvre d'un assainissement collectif. Cette proposition a été jugée prématurée par le conseil municipal qui souhaite avoir davantage de résultats de contrôle concernant les logements du bourg afin de pouvoir identifier avec précision les logements sans solution technique d'assainissement aux normes.

Point biodiversité : l'aménagement du jardin prend forme, une clôture de branchage est en cours de réalisation, les premières plantations ont été réalisées et les rotations d'arrosage sont effectives. D'autres plantations restent à venir ainsi que le semis des engrais verts en vue de préparer le sol pour de futures plantations cet automne. 800 kgs de compost du SICTOM ont été disposés sur le terrain. La mise à disposition pour les écoles devra patienter pour la rentrée prochaine.

PERSONNEL COMMUNAL

Formation de nos agents : la formation manipulation des extincteurs a été annulée en raison du reconfinement. Par ailleurs, Moustafa Es Samti est inscrit à la formation d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux ainsi qu'à la formation CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité), deux formations obligatoires dans le cadre de son activité.

Lignes directrices de gestion : La Loi de transformation de la fonction publique N° 2019-828 du 6 août 2019 impose depuis 2021 l'introduction des lignes directrices de gestion.

Il s'agit de formaliser et de communiquer la politique des ressources humaines aux agents. Elles visent à favoriser le dialogue social, la transparence, la transition professionnelle et l'égalité professionnelle. Ses champs d'application sont ; les effectifs, la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences, la promotion et la valorisation des parcours (avancement de grade, promotion interne et formation). Ce document a été rédigé et transmis au centre de gestion de la Gironde. Il a reçu un avis favorable du comité technique.

Il en est de même pour le Règlement Intérieur de notre collectivité.

Nous aurons le plaisir de retrouver Marjorie Castagnet, après un retour de disponibilité. Suite au remaniement des postes d'adjoint d'animation et adjoint technique, Marjorie effectuera les missions d'Évelyne Arnaud et une prestation de l'association CVLV fera le complément pour apporter une plus-value aux animations périscolaires.

Ainsi, si jamais nous sommes soumis à une fermeture de classe, la réversibilité de ce remaniement sera assurée et Marjorie reprendra son activité initiale.



Après 32 ans au service de la collectivité de Saint-André du bois, sous les mandatures de Yves Bourgoint, Martine Delong et Pascale Guagni Le Moing, il est temps pour Évelyne Arnaud ATSEM du RPI des coteaux de profiter de nouveaux horizons.

La municipalité invite tous les anciens du RPI des coteaux à se joindre à un moment de convivialité, le jeudi 1er juillet à 18h à la salle des fêtes de Saint-André du bois pour fêter son départ à la retraite.

Depuis 27 ans, Évelyne fait fonction d'ATSEM dans la classe des grandes sections / CP de Saint-André-du-Bois. Des générations d'enfants ont profité de son énergie débordante dans leur quotidien d'écoliers. Son professionnalisme sans faille lui a permis de s'adapter aux différents changements au fil des années, « j'ai vu beaucoup d'amélioration dans les locaux notamment, mais également sur le plan de la technologie qui a fait évoluer nos pratiques. Je suis restée jeune grâce aux enfants et j'ai toujours apprécié de travailler dans la bonne humeur » nous confie-t-elle.

Ses collègues la qualifie de « pilier, elle a longtemps dirigé l'accueil périscolaire, elle en connaissait les rouages et c'était rassurant pour nous tous »

Évelyne a partagé beaucoup d'affection avec les enfants, elle s'est montrée patiente et attentionnée dans son accompagnement.

Nos générations gardent un souvenir ému de son rayonnement, nul doute que son dynamisme va s'employer dans ses nouvelles responsabilités de retraitée.

**Rendez-vous
le 1er juillet
18 heures
à la salle
des fêtes
Pour tous les
Anciens du RPI**



Samedi 4 septembre :

Le Comité des Fêtes clôturera le Forum des Associations et l'inauguration du bourg, en vous proposant une restauration / buvette ainsi qu'une soirée toute en musique !



-20h Buvette / Sandwichs, frites, pressions, vins, boissons...

-21h concert **LES OLD BOYS**

-23h **DJ BRENDON**



Reprise des cours de gym le mardi soir et prochainement le mercredi soir pour des séances de Yoga / Pilates.



Comme évoqué précédemment, nous avons pu réaliser de nombreuses rencontres sous forme de mini-tournois pour les différentes catégories d'enfants de l'école de tennis ainsi que des doubles adultes.

Pour le mois à venir tout un programme se présente à nouveau avec notamment tournoi doubles enfants/parents; ados/adultes; tournoi de vaches; tournoi interne non homologué dames, messieurs avec une finale le 27 juin à 14h.

Nous proposerons deux demi-journées portes ouvertes les 3 juillet de 14 heures à 17h30 à St André avec animations, goûter et photo de tous les licenciés. L'autre demi-journée portes ouvertes aura lieu le samedi 28 août à Pian.

Le 4 juillet se sera une sortie vélo en bord de canal de Castets en Dorthe à Fontet.

Stages avec Benjamin : les 14 - 15 et 16 juillet 2021

Stage avec Laurie : du 2 au 5 août 2021

Vous pouvez trouver tout ce programme détaillé sur notre page Facebook ou sur le site du club laraquettedescoeaux.weebly.com

Permanence inscriptions et réinscriptions : Samedi 3 juillet de 10 h à 12 heures.



Les boîtes à livres et les boîtes à jouets continuent à être régulièrement alimentées. Au plus proche de chez vous, venez trouver votre prochain roman ou votre prochaine soirée jeux en famille.



Coup de cœur de la bibliothèque intercommunale de Saint-André du Bois

Un documentaire jeunesse : *J'aime les animaux : quel métier est fait pour moi ?* S. Martin

Résumé : 25 professions permettant de travailler auprès des animaux sont expliquées avec, pour chacune, les qualités requises, les avantages et les inconvénients du métier et une journée type avec les tâches à accomplir.

Notre avis : Voilà un beau documentaire qui pourra inspirer vos enfants et répondre à leurs interrogations. Et pourquoi pas faire naître des vocations !

A noter : vous pouvez emprunter cet ouvrage dans votre bibliothèque, vous avez également accès à toutes les collections du réseau des bibliothèques grâce à la navette. Toutes les informations sur <https://bibliothequescdcsudgironde.fr/> Nous serons fermés dès le 6 juillet, nous vous retrouverons avec plaisir le jeudi 2 septembre.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite un bel été plein de lectures.

